



Surveillance
Régionale
des Odeurs

BILAN 2016
Provence-Alpes-Côte d'Azur

ENSEMBLE, PRÉSERVONS NOTRE AIR !

AVANT-PROPOS

Les nuisances liées aux odeurs suscitent de nombreux signalements de la part des populations. Devenues un sujet de préoccupation, elles affectent la qualité de vie au quotidien. Air PACA assure, depuis 1990, la surveillance des odeurs au sein d'une démarche globale afin de réduire les nuisances olfactives dans la région PACA.

Cet observatoire régional des odeurs a plusieurs missions :

- localiser les zones fortement impactées par des nuisances olfactives,
- identifier les sources potentielles,
- apporter une information précise auprès du public et des partenaires.

Grâce à des outils de surveillance qui évoluent au fil du temps, les citoyens peuvent signaler la présence de nuisances olfactives. Le signalement des mauvaises odeurs se fait en temps réel, en tout point du territoire, depuis son smartphone via l'application Signalement Air développée par Air PACA. Cette application participe à une gestion plus rapide et plus réactive des signalements. Lorsqu'un épisode de pollution olfactive est détecté (trois signalements dans une même zone et dans la même journée), un rapport est émis et communiqué aux autorités compétentes et aux acteurs concernés afin qu'ils réalisent une enquête et en recherchent les origines.

De plus, un jury de nez permanent, constitué de riverains bénévoles, a été formé à reconnaître les odeurs et participe à des observations mensuelles. Pour compléter ce dispositif qui ne couvre pas la totalité du territoire, des jurys de nez spécifiques sont régulièrement mobilisés pour participer à des campagnes d'observations dans les zones où de nombreux signalements olfactifs sont recensés. Ces outils de surveillance sont enrichis par un travail d'investigation qui permet de localiser les zones potentielles d'émissions des odeurs et facilite ainsi l'identification des sources.



sommaire

Surveillance Régionale des Odeurs BILAN 2016

La pollution olfactive	03
Observatoire des odeurs	04
• Jury de nez, campagne permanente	04
• Les signalements olfactifs	05
Zoom sur 3 territoires	07
• Gardanne (13) la campagne se poursuit	07
• Cannet-des-Maures (83) une situation revenue à la normale	08
• Ventavon (05) des « étrangers » à l'odorat trop fin	09
Actions de réduction des nuisances olfactives en 2016	10
L'air intérieur s'invite au goûter de nez 2016	11

La pollution olfactive

La perception d'une odeur et la caractérisation de la gêne (bonne ou mauvaise odeur) peuvent varier selon les individus. Elles sont liées aux vécus sociaux et culturels de chacun. Dans la mesure où elle constitue une nuisance excessive, l'odeur - la mauvaise s'entend - est considérée comme une pollution.

La classification des odeurs

La classification la plus utilisée pour les odeurs consiste à les regrouper suivant les familles de composés chimiques auxquelles elles appartiennent. Ainsi, cinq familles de composés odorants sont identifiées et chaque composé odorant peut être assimilé à une odeur familière :

familles	composés	évoqueries possibles (odeurs familières)
soufrés	sulfure d'hydrogène	œuf pourri
	disulfure d'allyle	ail
	disulfure de diméthyle	oignon blanc / gaz
	méthional	pomme de terre cuite
	furfuryl mercaptan	café grillé
	éthylmercaptan	chou bouilli
aminés	propylmercaptan	hydrocarbures / poireau
	ammoniac	eau ammoniacale
	isobutyl amine	ammoniac / poisson avarié
phénolés et pyrogénés	chlore	piscine
	isobutyl quinoléine	betterave / tabac froid
	phénol	goudron / gouache
	éthyl maltol	phénomène de caramélisation
acides gras	scatol	excréments
	pyrazine	riz grillé
	acide butyrique	beurre rance / vomi
	acide acétique	vinaigre, piquant
	cyclopentanone	solvant / colle / scotch
	hexenol	herbe fraîchement coupée
	nonanal	huile usagée / concombre
terpéniques	acide valérique	sueur
	pinène	résineux / pin
	limonène	verdure / écorce d'agrumes
	géosmine	terre / sous-bois
	acétate de vétivéryle	bois / écorce / encens
	thiomentone	urine de chat

Les sources et origines des odeurs

Quatre grands secteurs d'activité peuvent générer des odeurs.

L'industrie

Le secteur industriel est à l'origine de nuisances olfactives liées à des activités diverses et variées :

- l'énergie (pétrochimie, combustion de gaz de charbon, pétrole),
- la chimie (chimie minérale, organique ou inorganique),
- l'industrie du bois, du papier et de la viscosité,
- le secteur agroalimentaire (préparation d'aliments : sucres, levures alimentaires...).

La gestion des déchets

Tous les types de déchets sont à l'origine d'odeurs : compostage, déchets verts, déchets ménagers, déchets industriels, carcasses d'animaux, déchets de poissons, déjections animales...

Les nuisances sont essentiellement imputables aux produits azotés et soufrés, ainsi qu'aux acides organiques, générés lors des processus de dégradation de la matière organique.

Le traitement des eaux usées

La collecte et les différentes étapes de traitement des eaux et des boues associées sont à l'origine d'odeurs. Sont concernés les réseaux d'assainissement ainsi que les stations d'épuration urbaines et industrielles. Les nuisances sont, tout comme pour le secteur de traitement des déchets, essentiellement imputables aux produits azotés, aux produits soufrés et aux acides organiques générés lors de transformations biologiques ou chimiques complexes. Au niveau des stations d'épuration, l'indole et le scatole, même à l'état de trace, présentent une odeur fécale, détectable à de très faibles niveaux de concentration.

L'agriculture

L'épandage tout comme l'élevage sont sources de nuisances olfactives. Ces nuisances sont essentiellement imputables à la dégradation organique des matières fécales.



Observatoire des odeurs

JURY DE NEZ CAMPAGNE PERMANENTE

Observations des odeurs, situation 2016

Observations en baisse mais taux de perception en hausse

Les nez bénévoles ont réalisé près de 7 500 observations en 2016. Ce nombre d'observations est en baisse ces dix dernières années alors que le taux de perception est en hausse depuis 2014.

En 2016, il s'élève à 18 %, ce qui signifie qu'en moyenne deux observations sur dix donnent suite à une perception d'une odeur. Si l'on s'attache aux départements de la région qui disposent d'un nombre de nez suffisant pour réaliser des statistiques (Bouches-du-Rhône et Var), on observe :

- une diminution importante du taux de perception dans le Var (12 % en 2016 contre 28 % en 2015), diminution en lien avec l'amélioration de la situation olfactive sur la commune du Cannet-des-Maures (cf. page 8),
- une augmentation du taux de perception dans les Bouches-du-Rhône (15 % en 2016 contre 10 % en 2015), en lien avec une augmentation des nuisances olfactives générées par le brûlage en hiver.

Au cours de l'année, le taux de perception a été stable et de l'ordre de 15 %, hormis en novembre et décembre où le taux atteint 34 % avec des odeurs attribuées principalement au brûlage.

Odeur perçue : les odeurs de « brûlage » en forte hausse

Pour la première fois en dix ans, la part des odeurs de brûlage et celle liée à la circulation atteignent celle des odeurs d'origine industrielle. La part de ces odeurs a presque doublé entre 2015 et 2016 (12 % pour la circulation et 14 % le brûlage en 2015 contre respectivement 23 % et 21 % en 2016), alors que celle du secteur industriel est restée stable (23 % en 2015 et 2016).

La part « autres », regroupant les odeurs de fermentation/compostage, fumée de cheminée, gasoil, est constante depuis 2014.

Dans les Bouches-du-Rhône, les odeurs citées sont principalement d'origine industrielle (37 % contre 16 % et 18 % pour le brûlage et la circulation) alors que dans le Var, elles sont principalement liées au brûlage (50 %) ou aux déchets ménagers (35 %).

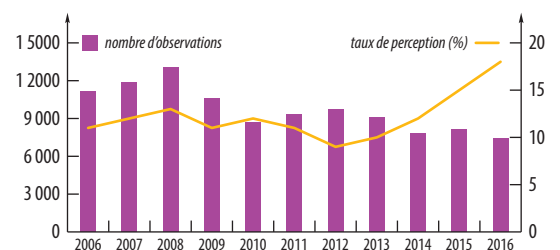
Zones de gênes essentiellement dans le sud de la région

Les principales zones de gênes sont localisées autour de l'étang de Berre dans les Bouches-du-Rhône, dans la partie ouest du Var et à la frontière entre le Var et les Alpes-Maritimes.

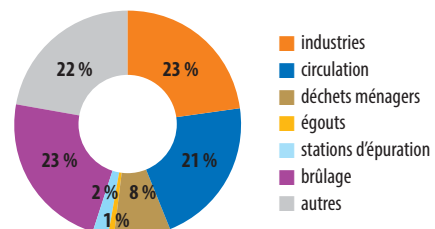
Des nez bénévoles peu présents dans les départements alpins

En 2016, tout comme en 2015, le jury de nez, composé de près de 120 personnes bénévoles, est présent sur l'ensemble de la région hormis dans les départements alpins où les nez bénévoles sont peu nombreux.

	nombre de nez
Bouches-du-Rhône	71
Var	24
Vaucluse	12
Alpes-Maritimes	5
Alpes de Haute-Provence	1
Hautes-Alpes	1



Évolution annuelle du nombre d'observations et du taux de perception des odeurs par le jury de nez, au cours des dix dernières années.



Origine probable des odeurs perçues en 2016 par les nez bénévoles en région PACA.

taux de perception des odeurs

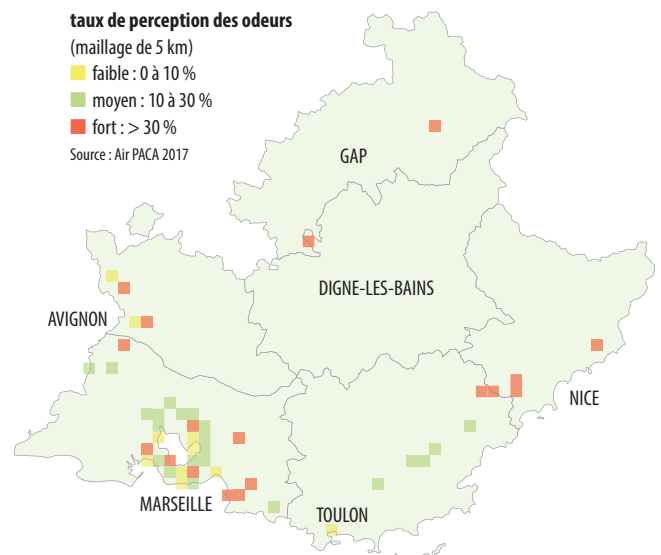
(maillage de 5 km)

faible : 0 à 10 %

moyen : 10 à 30 %

fort : > 30 %

Source : Air PACA 2017



Zones de gêne olfactive en région PACA, issues des observations des nez bénévoles en 2016.

LES SIGNALEMENTS OLFACTIFS

Comment sont gérés les signalements olfactifs ?

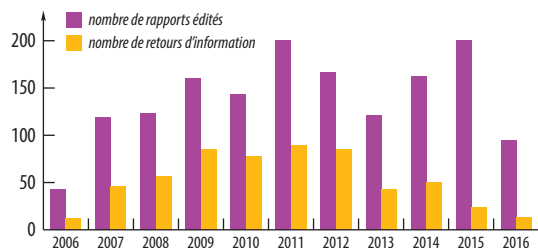
Recensement des signalements par la Surveillance régionale des odeurs 24 h/24, 7 j/7

- application **Signalement Air**
- www.sro-paca.org
- 04 42 02 45 75

Gestion des pics d'odeurs gênantes

À chaque pic d'odeurs gênantes (3 signalements d'odeurs au cours d'une journée et dans une même zone géographique), la Surveillance régionale des odeurs transmet un rapport de signalements aux services de l'État, aux exploitants industriels potentiellement concernés et/ou à la mairie. Ce rapport est ensuite complété par toutes les informations concernant l'épisode olfactif (avis des services de l'État, réponse de l'exploitant...).

Le rapport est disponible en ligne sur : www.sro-paca.org pour informer les riverains.



Évolution du taux de retour, suite à investigation, des rapports de signalement au cours des dix dernières années.

En 2016, le nombre de rapports de signalements est en forte baisse par rapport à celui de 2015 en raison de l'amélioration de la situation olfactive sur la commune du Cagnet-des-Maures.

Les retours d'information de ces rapports par les exploitants sont toujours faibles.

Nouveauté 2016 : lorsqu'un rapport de signalements comprend 10 signalements avec des symptômes sanitaires, ce dernier est envoyé à l'Agence régionale de santé. Aucun rapport n'a été édité en 2016.

À SAVOIR

Observation : le fait de « renifler » l'air extérieur.

Perception : le fait de sentir une odeur suite à une observation. L'odeur est caractérisée par la gêne qu'elle occasionne.

Taux de perception : rapport entre le nombre de perceptions et le nombre d'observations.

Rapport de signalement : envoyé aux autorités compétentes (DREAL, collectivités, communes...) lorsque 3 signalements sont recensés sur une période de douze heures dans un rayon de 2 kilomètres.

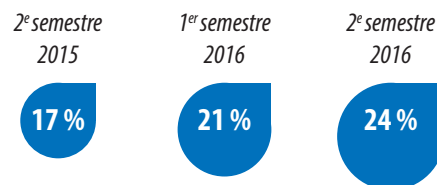
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

FOCUS SUR... L'APPLICATION SIGNALEMENT AIR

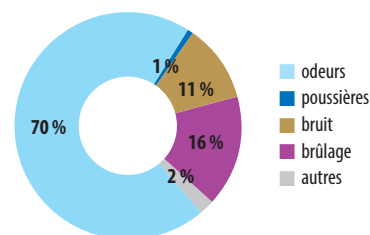
Signalez sur votre smartphone une odeur ou une pollution

Développée par Air PACA, l'application Signalement Air permettait jusqu'en décembre 2015 de signaler seulement les nuisances olfactives. Depuis janvier 2016, d'autres nuisances (brûlage de déchets verts, incident industriel, bruit...) peuvent également être déclarées en temps réel, en tout point de la région.

La part des nuisances signalées via le mobile est en hausse depuis la mise en ligne de l'application. Les odeurs restent les gênes les plus déclarées, notamment car ce sont les premiers signalements intégrés dans les bases de données d'Air PACA.



Part des nuisances déclarées par Signalement Air.



Nuisances déclarées en 2016 sur Signalement Air.

Téléchargez gratuitement l'application Signalement Air
iPhone ou smartphone Android

Télécharger dans l'App Store

Obtenir sur Google play

Nuisances olfactives, situation 2016

Hausse du nombre de signalements depuis dix ans
 Depuis 2006, le nombre de signalements liés aux odeurs est en hausse en raison :

- d'une sensibilité plus accrue des riverains à ce type de nuisance,
- de l'extension de la surveillance des odeurs à l'ensemble de la région PACA.

En 2016, le nombre de signalements (près de 1 500) a baissé par rapport à 2015 (plus de 2 700, année qui ne peut être prise en référence car marquée par un incident industriel qui a généré un nombre important de signalements).

Deux-tiers des odeurs liées à l'industrie ou aux déchets ménagers

Pour la troisième année consécutive, la part des odeurs liées au secteur industriel est en baisse et, contrairement aux années passées, les odeurs de déchets ménagers diminuent, alors que celle des stations d'épuration est en hausse (8 % contre 3 % en 2015). Les odeurs « autres », stables depuis 2013, sont liées à la fermentation/compostage et au brûlage (chauffage au bois, déchets verts, plastique).

Trois principales zones concentrent les signalements :

- les Bouches-du-Rhône (Martigues, Ensues-la-Redonne et Gardanne) où les odeurs sont principalement d'origine industrielle (43 %) et liées aux déchets ménagers (28 %),
- les Hautes-Alpes (Ventavon) où 82 % des signalements sont liés aux déchets ménagers,
- les Alpes-Maritimes (Grasse) où 70 % des signalements sont liés à une station d'épuration industrielle.

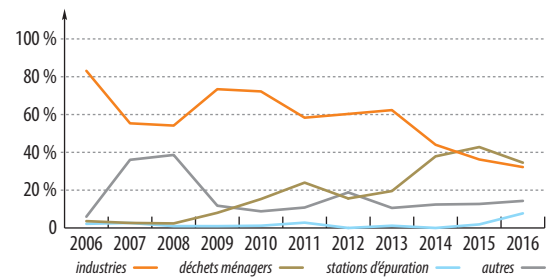
Grasse, une recrudescence de signalements olfactifs

En 2016, la commune de Grasse a connu une recrudescence importante de signalements de nuisances olfactives à partir du mois d'août : 65 signalements ont été recensés contre 3 en 2015. Sur cette période, le nombre de signalements est du même ordre que dans d'autres communes de la région où sont localisées des sources potentielles de nuisances olfactives.

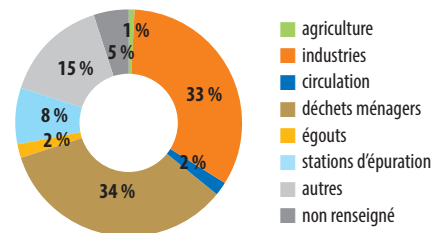
Les signalements sont associés à des nuisances olfactives en lien avec une station d'épuration ou avec la station d'épuration du site industriel Kerry Flavours France.



Évolution du nombre de signalements liés aux odeurs recensés en PACA : au cours de la période 2006-2016, le nombre moyen de signalements par an est de 1800.



Évolution des origines des signalements liés aux odeurs durant les dix dernières années.



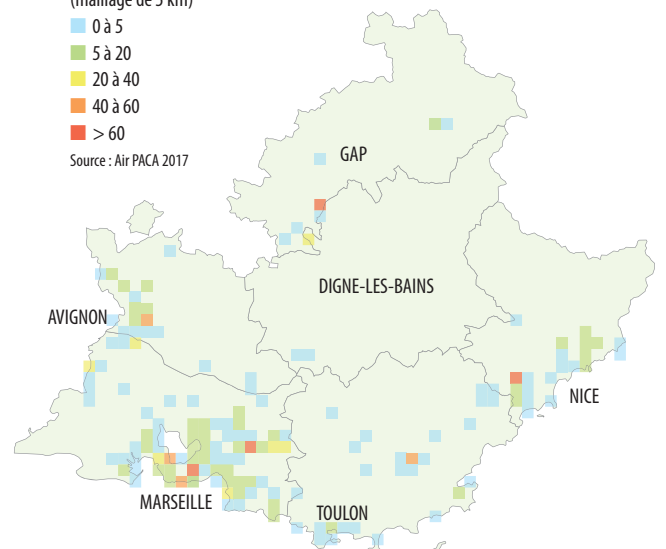
Origine probable des odeurs selon les signalements recensés en 2016.

taux de signalements

(maillage de 5 km)

- 0 à 5
- 5 à 20
- 20 à 40
- 40 à 60
- > 60

Source : Air PACA 2017



Zones de gêne olfactive en région PACA, issues des signalements des riverains en 2016.



Zoom sur 3 territoires

GARDANNE (13) LA CAMPAGNE SE POURSUIT



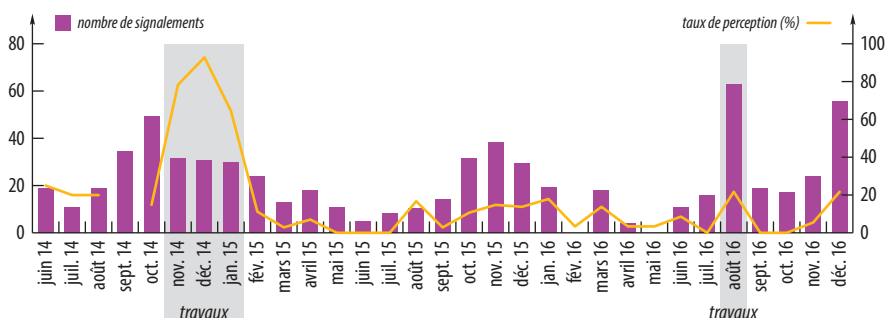
De nombreux signalements d'odeurs de la part des riverains ont été recensés sur la commune de Gardanne en lien avec les activités de la décharge de La Malespine. Dans ce cadre, la DREAL a demandé à Air PACA d'étudier la situation olfactive de la commune, à l'aide des outils de surveillance de l'association, afin de produire des informations précises concernant ces nuisances dans le but de cibler des actions d'amélioration à mettre en place.

Air PACA a déployé ses deux outils de surveillance des nuisances olfactives de juin 2014 à décembre 2016 :

- campagne d'observations des odeurs à l'aide d'un jury de nez bénévoles,
- recensement et gestion des signalements spontanés des riverains en lien avec de mauvaises odeurs.

La situation olfactive de fond est déterminée à partir des observations mensuelles réalisées par le jury de nez de Gardanne, formé à la reconnaissance des odeurs issues de la décharge (déchets frais, déchets fermentés, biogaz), alors que la situation olfactive de pointe est évaluée à l'aide des signalements spontanés de la population.

Évolution mensuelle du nombre de signalements et du taux de perception liés à la décharge de la Malespine durant la campagne d'observations.



••• Situation olfactive de fond en amélioration

Le taux de perception moyen du jury de nez bénévoles s'élève à 25 % sur l'ensemble de la période (juin 2014 à décembre 2016), ainsi des odeurs sont perçues près d'un jour sur trois. Ce taux de perception est classé comme « élevé ». À titre de comparaison, le taux de perception moyen sur l'ensemble de la région PACA est de 15 %. Sur l'ensemble de la période, les principales odeurs ressenties sont celles de biogaz (38 %) et celles ne provenant pas de la décharge (47 %) telles que des odeurs de solvant (fabricant de piscine), de brûlé (plastique / déchets / feu de cheminée) ou encore d'alumine-bauxite.

Le taux de perception moyen lié uniquement aux odeurs de la décharge s'élève à 16 % sur l'ensemble de la période (juin 2014 à décembre 2016). Ce taux de perception plus faible que le taux regroupant l'ensemble des odeurs est en légère baisse depuis la réalisation de travaux importants sur le site (ajout de 6 puits de biogaz et d'un drain) entre novembre 2014 et janvier 2015.

En effet, alors que le taux de perception était de 19 % avant la réalisation des travaux, celui-ci est en moyenne de 7 % depuis janvier 2017. Pendant les travaux, période durant laquelle l'installation fonctionnait en mode dégradé, le taux de perception a atteint 90 %. À noter que des travaux supplémentaires ont été réalisés en août 2016 (installation de drains dans la zone d'exploitation).

Néanmoins, sur certaines périodes, des épisodes de nuisances olfactives sont encore observés (décembre 2016 par exemple, période durant laquelle un des bassins de lixiviats était en phase de vidange, phase susceptible de générer des odeurs autour du réseau reliant la station d'épuration).

••• Situation de pointe élevée mais stable

La persistance d'épisodes de pointe se traduit par la stabilité du nombre de signalements de la population associés à des nuisances olfactives en lien avec la décharge (biogaz ou déchets fermentés). Entre juin 2014 et décembre 2016, 689 signalements ont été enregistrés, nombre plus élevé que ceux observés sur d'autres zones situées à proximité d'une décharge.

L'analyse de la répartition mensuelle du nombre de signalements de nuisances olfactives permet de mettre en évidence une augmentation du nombre de signalements durant :

- les périodes de travaux ou d'entretien important du site (cas du mois de décembre 2016),
- les périodes hivernales, périodes durant lesquelles les conditions météorologiques sont favorables aux émissions et aux perceptions d'odeurs.

Des résultats encourageants

Les travaux réalisés par l'exploitant de la décharge implantée sur la commune de Gardanne ont permis d'améliorer la situation olfactive de fond même si de nombreux épisodes ponctuels persistent.

CANNET-DES-MAURES (83) UNE SITUATION REVENUE À LA NORMALE

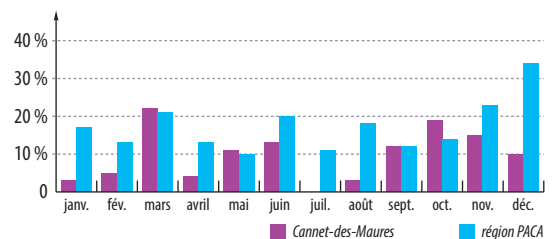


En 2015, une forte hausse des nuisances olfactives avait été identifiée sur la commune du Cannet-des-Maures principalement en lien avec l'activité de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND), exploitée par Pizzorno Environnement. Certains habitants de la commune s'étaient même engagés dans la surveillance régionale mensuelle en intégrant le jury de nez permanent d'Air PACA. Pour remédier à ces nuisances, l'exploitant du site a mis en place des mesures curatives et préventives.

Observation du jury de nez : situation olfactive de fond revenue à la normale

En 2016, le taux de perception moyen sur l'année a été de 10 % alors qu'en 2015 il était de 30 %. Le taux de perception de 2016 témoigne d'un rétablissement de la situation olfactive avec un taux inférieur à celui de l'ensemble de la région PACA (18 %).

Néanmoins, sur certaines périodes de l'année, des épisodes de nuisances olfactives sont encore observés en lien avec la pluviométrie locale qui favorise les émissions d'odeurs de l'ISDND du fait de la production plus importante de lixiviats. Ces nuisances olfactives sont principalement associées à des odeurs de déchets ménagers.

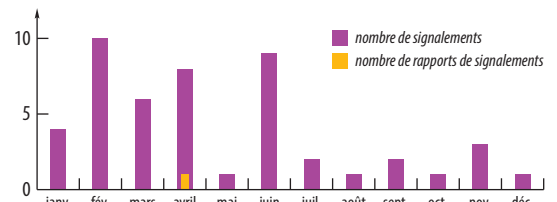


Évolution des origines des signalements liés aux odeurs durant les dix dernières années.

Recensement des signalements des riverains : situation olfactive de pointe revenue à la normale

En 2016, sur la commune du Cannet-des-Maures, le nombre de signalements d'odeurs et le nombre de rapports de signalements sont en baisse notable par rapport à 2015 : 48 signalements en 2016 contre 659 en 2015 et seulement 1 rapport de signalements en 2016 contre 73 en 2015. Cette diminution confirme que la situation olfactive de la commune du Cannet-des-Maures s'améliore depuis la mise en place des mesures curatives et préventives de l'exploitant de l'ISDND.

Néanmoins, des nuisances olfactives en lien avec l'ISDND persistent puisque 65 % des signalements émis sont associés à des odeurs évoquant celles de « déchets ménagers ».



Nombre de signalements et de rapports de signalements au cours de l'année 2016.

Une amélioration significative

La mise en place de mesures curatives et préventives par l'exploitant de l'ISDND implantée sur la commune du Cannet-des-Maures a permis d'améliorer la situation olfactive malgré la persistance de nuisances très ponctuelles.

VENTAVON (05) DES « ESTRANGIERS » À L'ODORAT TROP FIN

Le centre de stockage de déchets de Véolia récupère désormais ses biogaz. Cependant, des riverains n'y voient qu'un effet modéré sur la situation olfactive et ne tiennent pas l'exploitant en odeur de sainteté. Un nuage d'ailes blanches et noires s'élève à l'approche du quatre-quatre. Goélands et milans noirs espèrent un repas, mais en vain. Ils se reposent donc vite près des tuyaux noirs du réseau de captation de biogaz, en attendant un camion d'ordures, un vrai. À 800 mètres au nord, les habitants du hameau de Valenty, de leur côté, se réunissent dans la cuisine de l'un d'entre eux.

Le gaz valorisé ? Un stratagème pour faire venir des déchets des Alpes-Maritimes et produire plus d'électricité. Véolia a flairé la bonne affaire, soutient un pilier du collectif Vie et Avenir en Val-de-Durance. Celui-ci réunit une trentaine de résidents de Ventavon. Ils supportent mal les mauvaises odeurs du centre de stockage de déchets urbains ouvert en 2003 dans cette vallée parsemée de vergers aux filets anti-grêle.

À vomir ! L'été dernier, l'air chargé d'odeurs pestilentielles nous réveillait la nuit, se souvient Marie-Hélène, un autre membre du collectif. La ventilation mécanique faisait entrer ces odeurs de pourriture et on ne pouvait pas, bien sûr, se réfugier dans le jardin.

Captage de biogaz et dialogue avec les riverains impactés

Les courbes des plaintes recueillies par la Surveillance régionale des odeurs sont éloquentes. En 2015, 195 plaintes, dont 137 l'hiver, montrent qu'à tout le moins, les riverains, sous la brise de mer, dégustent ! En 2016 cependant, cette courbe pique du nez à partir du mois d'avril.

Sur le site, au sortir d'une gravière, Éric Trinquier, le directeur, dit faire ce qu'il peut pour limiter des nuisances dont il reconnaît la réalité. *Nous adaptons notre façon d'exploiter mais, entre imaginer une solution et la mettre en œuvre, il y a parfois du temps qui passe.* Celui, par exemple, de commander une étude olfactive à un bureau d'études lyonnais, Riquier Études Environnement.

Pour le directeur, la situation va fortement s'améliorer avec les travaux qui viennent de s'achever. *Nous avons placé onze drains verticaux entre mai et juin sur notre unique casier de trois hectares en exploitation.* Méthane avec d'autres gaz y sont captés vers une turbine de 840 kW, exploitée par Valtech, la filiale énergie du groupe. Celle-ci vend l'électricité produite à EDF, à partir des 500 m³ de gaz extrait par heure. *Et nous voyons comment en installer un second ! se réjouit le responsable du site. Ce qui alimente le soupçon des riverains, exprimé plus haut.*



© M. Neumüller

Des interlocuteurs très méfiants

Et la couverture des couches d'ordures par des mâchefers, un résidu d'incinération, ne recueille pas plus l'assentiment des membres du collectif. *Ça assure une excellente étanchéité !* affirme Éric Trinquier. *C'est encore un argument pour les faire venir de Nice où ils ne savent ni ne veulent les traiter ou les stocker,* critique Maryse Charmier, du collectif, inquiète d'un projet de maturation de ces mâchefers, sur place. De toute évidence, la confiance n'est pas de mise entre les deux parties. Pour les riverains, chaque initiative de Véolia pour réduire la nuisance olfactive cache une intention financière.

Nous avons quand même décidé de nous voir tous les trimestres, il faut échanger. Mais reconnaissons que les plaintes émanent de quatre à cinq personnes, toujours les mêmes, qui ne sont pas originaires de Ventavon, souligne le directeur.

Faut avoir ses aïeux enterrés au cimetière du village pour être pris au sérieux, ici ! relance de son côté Marie-Hélène, autre riveraine. *Nous étions là avant la décharge, mais ça, ça compte moins.*

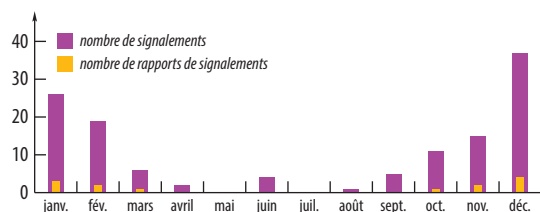
Propos recueillis par Michel Neumüller

Article paru dans *La lettre des odeurs* de juillet 2016

Recensement des signalements des riverains : situation olfactive de pointe élevée

À Ventavon, l'année 2016 a, tout comme l'année 2015, été marquée par de nombreux signalements d'odeurs qui traduisent une gêne olfactive importante sur la commune.

En 2016, plus de 120 signalements ont été recensés et 13 rapports de signalements ont été édités. Ces signalements, essentiellement liés aux déchets ménagers en lien avec la décharge de Ventavon, sont principalement émis en période hivernale : des signalements un jour sur deux en moyenne en hiver contre un jour sur trente en été.



Nombre de signalements et de rapports de signalements au cours de l'année 2016.

Les nuisances olfactives perdurent sur la commune

Les signalements d'odeurs en lien avec l'exploitation du centre de stockage de déchets de Ventavon, principalement émis en hiver, sont en baisse par rapport à 2015, mais restent élevés.

Actions de réduction des nuisances olfactives en 2016



Semag - Décharge de La Malespine (Gardanne)

Semag, l'exploitant de la décharge de La Malespine à Gardanne, poursuit ses actions pour améliorer la situation olfactive locale.

- Cartographies trimestrielles des émanations
- Suivi et réglage du réseau, deux fois par semaine
- Contrôle extérieur du réglage du réseau par un bureau d'étude spécialisé
- Maintenance préventive mensuelle par la société GRS Valtech, suivi du réseau de biogaz et réparations en corrélation avec la Semag et le bureau d'étude Arcadis
- Mise en place d'un système permettant de recevoir les alertes par Météo France 48 heures avant une période météorologique défavorable. Anticipation des réglages biogaz en fonction de la météo et des nuisances possibles, renforcement des passages de parfum
- Travaux supplémentaires d'étanchéification
- Suivi du plan prévisionnel d'équipement de captage du biogaz pour les cinq prochaines années
- Réalisation de 4 drains et 2 puits sur les alvéoles 1 et 2 du casier 2 (décembre 2015)
- Réalisation de 4 drains sur l'alvéole 2 du casier 2 et réparations de nombreux organes du réseau biogaz du casier 1
- Étanchéification de certains points particuliers (août 2016)
- Étanchéification de certains points particuliers du casier 2 dans le cadre du chantier de digues du casier 2 (janvier 2017)
- Études liées au ravinement des eaux de ruissellements internes

Des résultats très encourageants en 2016, hormis en décembre, où les conditions météorologiques très défavorables sur la durée et des conditions de site particulières ont généré des nuisances pour les riverains sur plusieurs semaines.

Source : Semag

Sittomat (Toulon)

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'unité de valorisation énergétique (UVE), il avait été indiqué que le délégataire devait prendre en compte les différents problèmes de pollution olfactive générés ponctuellement par son exploitation.

Ainsi, une double couverture étanche a été mise en place et un mur de gerbage a été réalisé. De plus, l'automatisation des deux portes d'entrées de l'UVE a été remise à niveau.

Ainsi, courant 2016, il n'y a pas eu de signalement olfactif de la part des riverains.

Source : Sittomat

Installation de stockage de déchets non dangereux de Balançon (Cannet-des-Maures)

L'hiver 2014/2015 a été marqué par une pluviométrie exceptionnelle sur le secteur du Cannet-des-Maures. Ces pluies diluviennes ont eu pour conséquence une production importante de lixiviat génératrice de gênes olfactives. La gestion, le traitement et la diminution de ces volumes ont été rendus notamment possibles par la création de nouveaux bassins de stockage et par le doublement des capacités de traitement des lixiviats.

Ces mesures curatives et préventives ont permis la réduction significative des nuisances olfactives. L'année 2016 a vu la mise en place d'un réseau de sentinelles ouvert à tous.

Source : Pizzorno Environnement

L'air intérieur s'invite au goûter des nez 2016



Air intérieur, à la traque aux (nombreux) polluants

L'air intérieur contient de multiples polluants. C'est à une journée de sensibilisation au problème que les nez étaient conviés le 18 novembre 2016.

La panoplie instrumentale permet de savoir ce que l'on respire, le bon sens et l'information peuvent, eux, vous donner les outils efficaces de la prévention.

Mesurer les polluants de l'air intérieur, ça vous donne des airs de Sherlock Holmes, parfois ! Ainsi, pour Mathieu Izard qui devait déterminer si, oui ou non, le restaurant était bien responsable des fortes odeurs ressenties à l'étage. Avec 250 microgrammes par mètre cube en particules fines (PM2,5) au lieu des 10 µg attendus et des concentrations en acroléine supérieures à la valeur de référence en air intérieur, un composé organique volatil des activités de cuisine, on pouvait le penser, souligne l'ingénieur d'études devant une douzaine de nez bénévoles rassemblés à Martigues pour leur réunion annuelle. Une enquête poussée a montré, à partir de là, que le restaurant avait ôté son faux plafond de sa cuisine afin de gagner du volume... du coup, les polluants émis par les activités de cuisine passaient librement dans la pièce située au-dessus. Le gérant a dû faire réaliser les travaux de rectification.

En termes de dépenses de santé publique, ces pollutions évitables sont chiffrées à 19 milliards d'euros par an, d'après une étude de l'Anses. C'est le prix de la prise en charge de l'asthme, des affections de la peau, ou des maladies cardio-vasculaires dans lesquelles ce que l'on respire, chez soi ou au bureau, tient une part de responsabilité.

Il y a bien entendu les polluants auxquels on pense : les acariens du lit ou les particules fines du tabac, qui annihileront tous vos efforts pour « respirer sain ». Mais il y a aussi le meuble neuf qui diffusera du formaldéhyde durant des mois, ou le puits canadien qui va concentrer chez vous les faibles quantités de radon que contient le sol, ou les vapeurs d'essence du bidon conservé dans le garage qui transpirent et passent dans votre maison sans que vous n'en soyez conscient.

Dans une tragédie grecque, Mathieu Izard aurait joué Cassandra. Mais ici, avec Sabine d'Ensues-la-Redonne qui opine du chef, ou Édith de Sausset-les-Pins qui attend pour poser une question, ses prophéties sont prises au sérieux. Édith se lance : *Si je comprends bien, autant acheter ses meubles chez Emmaüs ? Bien vu ! C'est certain qu'après quelques années, le cocktail de composés organiques volatils qu'il contenait ne vient plus vous irriter les poumons !*

Aujourd'hui, toute une panoplie d'instruments de mesure permet à l'ingénieur de diagnostiquer finement l'état atmosphérique d'un logement. Les petits tubes qu'il vous invite à manipuler peuvent mesurer plusieurs aldéhydes et des composés organiques volatils, ce qui est déjà bien. Ils seront analysés en laboratoire après un séjour chez vous. Le compteur de particules fines et ultrafines en temps réel est, lui, le résultat d'un progrès plus récent, comme la mesure par pesée sur filtre téflon. Les balises multipolluants répondent à des situations plus complexes ou plus ponctuelles, pour lesquelles on mobilise des microcapteurs de précision. Des solutions qui peuvent coûter de quelques dizaines à quelques dizaines de milliers d'euros ! Aussi, le bon sens, la connaissance des pratiques et des polluants assureront-ils d'abord la paix des bronches et celle de budgets de santé publique... Mathieu Izard pourra ainsi se consacrer aux cas délicats, ceux pour lesquels il faut déterminer, par exemple, pourquoi dans une cité universitaire, certains couloirs étaient plus pollués que d'autres. Axe routier proche ? Station-service toute proche, ou raison endogène. Sherlock Holmes nous en dira bientôt plus !

Propos recueillis par Michel Neumuller

Article paru dans *La lettre des odeurs* de janvier 2017

Surveillance Régionale des Odeurs Provence-Alpes-Côte d'Azur BILAN 2016

Niveau de fond perçu par les nez bénévoles en hausse...

En 2016, le niveau de fond olfactif estimé à travers le taux de perception est en hausse d'environ 30 % par rapport à 2015 : il est de 18 %, soit une perception près de 2 jours sur 5.

L'ensemble du jury de nez régional constitué de près de 120 nez bénévoles a observé assidûment au cours de l'année : près de 7 500 observations ont été relevées. Les principales odeurs perçues sont liées à l'industrie, aux transports et aux brûlages (déchets verts, cheminées de particuliers...) et sont localisées essentiellement dans les Bouches-du-Rhône où les nez sont les plus nombreux.

La campagne approfondie menée aux abords de la décharge de La Malespine sur la commune de Gardanne afin de produire des informations précises sur les mauvaises odeurs ressenties s'est poursuivie en 2016. Les résultats sont encourageants : les travaux réalisés par l'exploitant ont permis d'améliorer la situation olfactive de fond même si de nombreux épisodes ponctuels persistent.

... mais des signalements d'odeurs en baisse

Près de 1 500 signalements liés aux mauvaises odeurs ont été enregistrés en 2016 contre plus de 2 700 en 2015 et 1 800 en 2014. Cette baisse est liée, entre autres, à :

- l'absence d'incident industriel cette année (en 2015, l'incident industriel à Berre-l'Étang dans les Bouches-du-Rhône était à l'origine de plus de 500 signalements),
- une diminution des nuisances olfactives émanant de la décharge de Balançon sur la commune du Cagnet-des-Maures dans le Var.

Les signalements sont principalement liés aux déchets ménagers et à l'industrie.

Signalement Air, une application désormais dédiée aux nuisances en général

Depuis janvier 2016, cette application qui permettait initialement de signaler des nuisances olfactives en temps réel dans toute la région PACA permet dorénavant de signaler tout type de nuisances (brûlages de déchets verts, incidents industriels, bruit...). L'année 2017 sera la première année dédiée à l'analyse de ces nouvelles nuisances, l'année 2016 étant une année de transition.



Vous pouvez devenir **bénévole**
ou signaler une gêne olfactive :
www.sro-paca.org / odeur@airpaca.org
04 42 02 45 75



AirPACA
QUALITÉ DE L'AIR
www.airpaca.org



Siège social : 146, rue Paradis « Le Noilly Paradis » - 13294 Marseille Cedex 06
Tél. 04 91 32 38 00 - Télécopie 04 91 32 38 29 - contact.air@airpaca.org

Établissement de Martigues : Route de la Vierge - 13500 Martigues

Établissement de Nice : 333, Promenade des Anglais - 06200 Nice

